

Données au 31.03.2026

## Objectifs et univers d'investissement

Classe d'actifs	Obligations
Catégorie	Franc suisse
Gamme	ESG

Le BCV Swiss Franc Bonds ESG a pour objectif de surperformer son indice de référence à long terme en privilégiant une gestion optimale de l'allocation sectorielle et du positionnement sur la courbe des taux ainsi qu'une sélection rigoureuse d'obligations libellés en francs suisses. Ce fonds convient aux investisseurs désireux de participer à la croissance du marché obligataire en francs suisses.

Les approches ESG appliquées sont mentionnées en bas de page.

Classe B: ouverte i) aux investisseurs qui souscrivent et maintiennent pour CHF 5 millions au minimum, ii) à ceux dont les parts sont souscrites dans le cadre de mandats de gestion ou de conseil conclus selon les conditions du contrat de fonds, iii) à ceux qui sont des clients d'ETHOS SERVICES SA ou membre d'Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, iv) aux placements collectifs de capitaux.

## Caractéristiques du fonds

Structure légale	Fonds de placement
Domicile du fonds	Suisse
Gérants du fonds	Diederik Racine Cyril Plais
Indice de référence	SBI@ AAA-BBB TR
Date de création	27.04.2005
N° de valeur / ISIN	2094405 / CH0020944051
Devise de référence	CHF
Liquidité	Quotidienne
VNI	CHF 99.28
Cours extrêmes 2026	CHF 100.60 / 98.90
Fortune en millions	CHF 1'997.62
Commission forfaitaire	0.30%
TER au 30.09.2025	0.31%
Dernière distribution (brute)	CHF 0.90

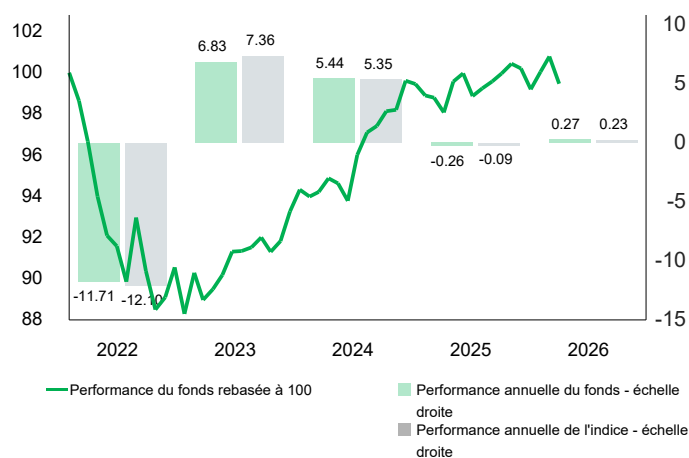
Frais accessoires à l'émission / au rachat (en faveur du fonds) : 0.30% / 0.10%

## Emission et rachat de parts

Jour / heure limite ordres client	J 16h00*
Date VNI (date de référence pour les cours du J marché)	
Date valeur	J+2
Liquidité	Quotidienne
* heure limite auprès de la BCV	

## Performances en CHF (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	annualisées	
					3 ans	5 ans
<b>Fonds</b>	<b>-1.31</b>	<b>0.27</b>	<b>0.27</b>	<b>1.42</b>	<b>3.59</b>	<b>-0.27</b>
Indice	-1.15	0.23	0.23	1.54	3.75	-0.21
<b>Volatilité<sup>(1)</sup></b>				<b>2.66</b>	<b>3.44</b>	<b>4.70</b>
Indice				2.55	3.48	4.71
<b>Ratio de Sharpe<sup>(1)</sup></b>				<b>0.12</b>	<b>0.82</b>	<b>-0.21</b>
Indice				0.21	0.86	-0.19
<b>Tracking error</b>				<b>0.23</b>	<b>0.29</b>	<b>0.30</b>

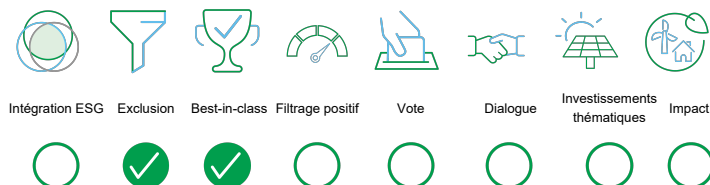


## Profil de risque



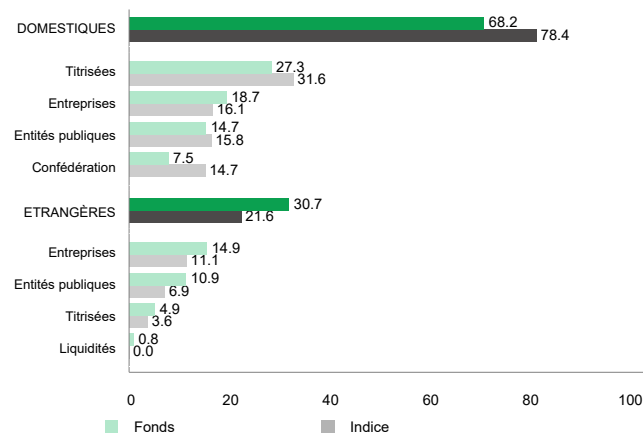
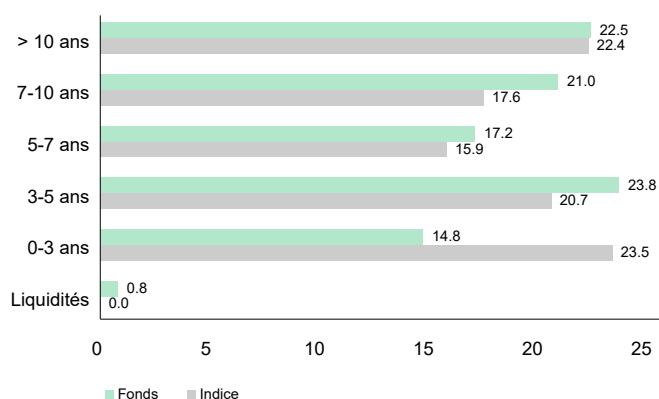
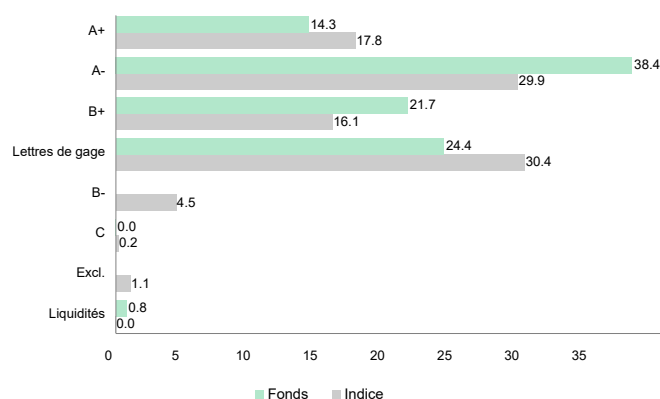
L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres, en prenant en compte les risques de marché et de crédit. Sa méthode de calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur conserve le fonds pendant la période de détention recommandée.

## Caractéristiques ESG



Données au 31.03.2026

**Qualité des débiteurs (%)**

**Répartition sectorielle (%)**

**Allocation par maturités (%)**

**Répartition par rating ESG (%)**

**Statistiques sur 3 ans\*\*\***

	Fonds	Indice	Fonds vs indice
Rendement total	11.15%	11.69%	Tracking error 0.29
Performance annualisée	3.59%	3.75%	Bêta 0.98
Ratio de Sharpe <sup>(1)</sup>	0.82	0.86	Corrélation 1.00
Mois positifs	66.67%	63.89%	
Baisse max. <sup>(1)</sup>	-3.14%	-3.08%	
Taux hors risque	0.63%		

\*\*\* ou depuis le lancement du fonds si moins de 3 ans

**Caractéristiques**

	Fonds	Indice
Duration (année)	7.72	7.09
Rendement (%)	1.10	0.81
Coupon (%)	1.28	1.21
Spread (pdb)	64	50
Rating moyen	AA/AA-	AA+/AA
Nombre de positions	656	2014

**Performances mensuelles en CHF (%)**

	2022		2023		2024		2025		2026	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Janvier	-1.36	-1.41	2.26	2.29	-0.36	-0.56	-0.56	-0.64	0.86	0.80
Février	-2.00	-2.04	-1.46	-1.41	0.24	0.30	-0.11	-0.11	0.74	0.59
Mars	-2.78	-2.73	0.58	0.55	0.70	0.74	-0.72	-0.63	-1.31	-1.15
Avril	-2.01	-1.99	0.77	0.84	-0.26	-0.17	1.53	1.52		
Mai	-0.56	-0.59	1.26	1.33	-0.90	-0.93	0.40	0.37		
Juin	-1.88	-1.88	0.03	-0.03	2.38	2.40	-1.10	-1.05		
Juillet	3.46	3.36	0.19	0.19	1.14	1.22	0.38	0.36		
Août	-2.79	-2.84	0.53	0.62	0.33	0.29	0.33	0.32		
Septembre	-2.08	-2.02	-0.76	-0.75	0.73	0.69	0.39	0.47		
Octobre	0.68	0.67	0.57	0.57	0.07	0.03	0.47	0.53		
Novembre	1.63	1.48	1.57	1.74	1.44	1.48	-0.23	-0.24		
Décembre	-2.49	-2.62	1.13	1.26	-0.16	-0.21	-1.01	-0.97		
<b>Année</b>	<b>-11.71</b>	<b>-12.10</b>	<b>6.83</b>	<b>7.36</b>	<b>5.44</b>	<b>5.35</b>	<b>-0.26</b>	<b>-0.09</b>	<b>0.27</b>	<b>0.23</b>

Données au 31.03.2026

## Gammes de produits

La politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la BCV (<https://www.bcv.ch/isr>) expose les principes de la BCV en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements. Cette politique couvre l'ensemble des services et des produits d'investissement se référant à la durabilité. La BCV offre une gamme de produits classiques et deux gammes de produits intégrant des critères ESG. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs de durabilité distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs.

- Dans la gamme classique, les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers. Elles n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG.
  - Dans la gamme ESG l'exposition des entreprises aux risques liés aux enjeux ESG (appelés « risques ESG ») et la manière dont elles gèrent ces risques sont prises en compte afin de réduire l'exposition aux activités controversées et renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme.
  - La gamme ESG Ambition suit l'approche décrite pour la gamme ESG en allant plus loin, avec une dimension d'intentionnalité qui se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif. On recense notamment dans cette gamme les approches de placements thématiques. Le fonds s'inscrit dans l'une des trois gammes décrites ci-dessus. Pour le surplus, ses documents légaux décrivent cas échéant la méthodologie ESG mise en œuvre dans le cadre de sa politique de placement.
- Les gammes de produits ESG et ESG Ambition s'appuient sur au moins deux approches de l'ISR parmi celles décrites ci-dessous. Ceci n'exclut pas, lors de la construction des portefeuilles, la sélection de sociétés actives dans des secteurs tels que l'exploitation de combustibles fossiles (pétrole et gaz), l'aviation ou encore la fabrication des produits chimiques.**

## Approches de l'investissement socialement responsable (ISR)

### Exclusion

Exclusion délibérée de certains émetteurs d'un portefeuille en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs (selon les préférences des parties prenantes) ou en raison de certains risques.

### Intégration ESG

Prise en compte systématique des risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées. Les informations extrafinancières font partie intégrante du processus d'analyse des investissements et peuvent être utilisées pour adapter les indicateurs financiers usuels.

### Filtrage positif et best-in-class

Le choix d'investir dans des sociétés ou des émetteurs obligataires est effectué sur la base des notes ESG ou d'indicateurs ESG chiffrés. Cette approche peut être utilisée de différentes manières:

- **Filtrage positif:** les entreprises présentant de bonnes évaluations de durabilité sont sélectionnées sur la base de notations ou indicateurs ESG (surpondération des sociétés bien notées et sous-pondération de celles moins bien notées). L'objectif est de créer un portefeuille dont la note ou l'indicateur ESG est en moyenne meilleur que celui de l'indice de référence.
- **Best-in-class:** la performance ESG de l'entreprise est comparée à celle de ses pairs (par exemple du même secteur) sur la base d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement. C'est le niveau choisi pour ce seuil qui définit la taille de l'univers d'investissement résiduel.

### Actionnariat actif (ou stewardship)

- Exercice actif du droit de vote sur la base de principes ESG ou d'une politique ESG.
- Dialogue actionnarial (ou engagement) réalisé par les investisseurs dans le but de convaincre la direction de l'entreprise de tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou de conduire des changements dans la stratégie et les processus, afin d'améliorer les performances ESG et de réduire les risques.

### Investissements thématiques

Investissements dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables, en faisant référence, par exemple, aux ODD.

### Impact investing

L'approche d'impact investing, ou investissement à impact, a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier.

Ce qui la distingue d'autres approches d'investissement durable (par exemple de l'investissement thématique), c'est notamment :

- l'intentionnalité de l'investissement dans un secteur ou une activité capable de générer un impact positif ;
- le processus de gestion capable de le générer ;
- la mesurabilité de l'impact à l'aide d'indicateurs clés de performance pertinents (KPI).

Données au 31.03.2026

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:



BCV Asset Management  
Place St-François 14  
1003 Lausanne

Tél. 021/212 20 51  
Email: [fonds@bcv.ch](mailto:fonds@bcv.ch)  
Site Internet: [www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)

BCV Asset Management  
Talstrasse 70  
8001 Zürich

Tél. 044/ 388 71 30  
Email: [fonds@bcv.ch](mailto:fonds@bcv.ch)

BCV Fund Desk  
Place St-François 14  
1003 Lausanne - Suisse

Tél. 021/ 212 40 26  
Fax. 021/ 212 16 56  
Email: [fund.desk@bcv.ch](mailto:fund.desk@bcv.ch)

<sup>(1)</sup> Fréquence de calcul des données de risque: hebdomadaire

Sources: BCV / GERIFONDS / BLOOMBERG  
Copyright BCV

## INFORMATIONS IMPORTANTES

L'indice SBI® est la propriété intellectuelle (avec les marques enregistrées) de SIX Index SA, Zurich, Suisse (ci-après : SIX) et/ou de ses donneurs de licence et est utilisé sous licence. Le fonds n'est ni sponsorisé, promu, distribué ou favorisé en aucune manière par SIX et/ou ses donneurs de licence. SIX et ses donneurs de licence ne donnent aucune garantie et excluent toute responsabilité (par négligence ou autre) en rapport avec l'indice, en particulier pour toute erreur, omission ou interruption en lien avec l'indice ou ses données.

Ce document est une fiche mensuelle de marketing. Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré par le Département Asset Management dans un but purement informatif et ne constitue pas un appel d'offre, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement ou une analyse financière au sens des «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers. Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats de fonds de même que les KID des fonds de placement gérés ou distribués par la BCV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la BCV, place St-François 14, 1003 Lausanne, ou auprès de la direction de fonds GERIFONDS SA ([www.gerifonds.ch](http://www.gerifonds.ch)). Les risques liés à certains placements, en particulier les placements alternatifs, les dérivés et les pays émergents, ne conviennent pas à tous les investisseurs. Pour obtenir de plus amples détails sur les produits, veuillez consulter la brochure Swiss Banking relative aux risques particuliers dans le négoce de titres. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts. Le contenu de ce document a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons).